

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 30 mars 2023  
**Nombre de conseillers en exercice** : 56  
**Quorum** : 29  
**Présents** : 41  
**Absents** : 02  
**Pouvoirs** : 13  
**Votants** : 54

L'An deux mil vingt-trois,  
Le 05 avril, à 19h00,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Thomas Durand – Maire.

### **Étaient présents :**

Arnaud-Rodrigue ADONON, Angéline BYLYKBASHI, Richard CARILLET, Fabrice CAUDY, Patricia DARBO, Natacha DE BEAUDRAP, Rénald DELALIN, Annick DELOUZE, Catherine DESILE, Fabrice DUBOIS, Thomas DURAND, Samantha DURAND-PORTOGHESE, Bernard DURDANT, Daniel FOUCHER, Jean FREMIN, Pascal HEMET, Patrick HERICHE, Michel JOUYET, Cathy KOMORNICZAK, Martial LAMOURET, Pascal LEJEUNE, Dominique LERENARD, Grégory LEROUX, Sandrine MAHON, Paul MERCIER, Catherine MIKLARZ, Michel MOISY, Véronique MONFILLIATRE, Corinne NOEL, Patrice NOEL, Valérie PAGESY, Pierre PENIN, Valérie PHILIPPE, Isabelle PORTIER, Arthur REGNIER, Jérôme RICHARD, Fabien RICHARD, Isabelle RIHOUAY, Marie ROUSSEAU, Michèle SEMBEL, Jean-Philippe TROUILLET

### **Étai(en)t absent(s) avec pouvoir :**

Fabienne BERNARD a donné pouvoir à Valérie PAGESY  
Benoît COLLARD a donné pouvoir à Michel MOISY  
Jean-Marie DELISLE a donné pouvoir à Isabelle PORTIER  
Sophie INCERTI a donné pouvoir à Arthur REGNIER  
Lydia LACROIX a donné pouvoir à Jérôme RICHARD  
Paul LANNOY a donné pouvoir à Fabrice CAUDY  
Chloé LEFORT a donné pouvoir à Véronique MONFILLIATRE  
Michel OZANNE a donné pouvoir à Michel JOUYET  
Jessica POTEL a donné pouvoir à Bernard DURDANT  
Bruno QUEMENER a donné pouvoir à Thomas DURAND  
Dominique RABET a donné pouvoir à Jean FREMIN  
Christophe RENAUD a donné pouvoir à Arnaud-Rodrigue ADONON  
Anne-Françoise ROSTAING a donné pouvoir à Catherine MIKLARZ

**Étai(en)t absent(e)s :** Aurélie CALLENS, Nathalie MICHEL

**Secrétaire de séance :** Jean-Philippe TROUILLET

## N° DEL-2023-030 - Autorisation d'engagement (AE) de dépenses imprévues en section de fonctionnement au BP 2023

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5217-1-3, L.5217-10-6 et D.5217-23,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 adoptée au 01 janvier 2022,

**Vu** le règlement budgétaire et financier voté le 16 mars 2022,

**Vu** l'avis favorable de la sous-commission Finances, en date du 21 mars 2023,

**Vu** le rapport de présentation du maire,

**Considérant** l'intérêt de prévoir une autorisation d'engagement en section de fonctionnement en cas d'évènements imprévus,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VOTER** des dépenses imprévues comme suit :

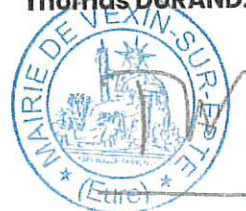
N°AP	Chapitre/Libellé	Montant AE
2023-01	022 - Dépenses imprévues Fonctionnement	100 000,00

- **D'AUTORISER** monsieur le maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifier exécutoire compte tenu de la publication effectuée le - 6 AVR. 2023  
Et de la télétransmission en Préfecture le - 6 AVR. 2023

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures, extrait conforme.**

Le Maire,  
Thomas DURAND.



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).